



PRÉFET DU GERS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 3 - JANVIER 2015

SOMMAIRE

32 - Préfecture du Gers

Secrétariat Général

Autre N °2015015-0004 - attestation d'affichage de la décision de la CDAC du 13 novembre 2014 relative à la demande d'autorisation d'extension de 42 m ² du parc d'activités commerciales de la zac du pont peyrin à l'isle jourdain	1
Autre N °2015015-0005 - décision favorable de la CDAC en date du 24/11/2014 relative à la demande d'autorisation de création d'un drive accolé à l'hypermarché CARREFOUR à AUCH d'une surface de 325 m ² d'emprise au sol	3



PRÉFET DU GERS

Arrêté n ° 2015015-0004

**signé par
PITTALUGA Nicole**

le 15 Janvier 2015

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

attestation d'affichage de la décision de la CDAC du 13 novembre 2014 relative à la demande d'autorisation d'extension de 42 m² du parc d'activités commerciales de la zac du pont peyrin à l'isle jourdain



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 13 novembre 2014, relative à la **demande d'autorisation d'extension de 42 m2 du parc d'activités commerciales**, dont la création a été autorisée par la CDAC le 13 juin 2013 pour une surface de 4 204 m², inclus l'ensemble commercial existant de la ZAC du Pont Peyrin **sur la commune de L'ISLE-JOURDAIN (32600)**, ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, **du 27 novembre 2014 au 27 décembre 2014**.

La présente attestation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le **15 JAN. 2015**

Pour le préfet et par délégation,
la directrice des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,


Nicole PITTALUGA



PRÉFET DU GERS

Autre n ° 2015015-0005

**signé par
PITTALUGA Nicole**

le 15 Janvier 2015

**32 - Préfecture du Gers
Secrétariat Général
Direction des libertés publiques et des collectivités locales**

décision favorable de la CDAC en date du
24/11/2014 relative à la demande
d'autorisation de création d'un drive accolé à
l'hypermarché CARREFOUR à AUCH d'une
surface de 325 m² d'emprise au sol



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET du GERS

PREFECTURE

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

BUREAU DES ELECTIONS,
DE LA REGLEMENTATION
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

*Le PRÉFET du GERS,
Chevalier de la Légion d'Honneur,*

ATTESTE que les formalités de publication de la décision favorable de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial, en date du 24 novembre 2014, relative à la **demande d'autorisation de création d'un DRIVE accolé à l'hypermarché CARREFOUR à AUCH,**

- point permanent de retrait par la clientèle d'achats au détail, commandé par voie télématique, organisé pour l'accès automobile,

- d'une surface de 325 m² d'emprise au sol,

dont une aire de retrait de 260 m² et 65 m² pour stockage et préparation, constitué de 4 pistes pour chargement, dont une pour les PMR (personne à mobilité réduite), situé avenue du Corps Franc Pommies à AUCH (32000),

ont bien été effectuées, notamment par l'affichage en mairie pour une durée d'un mois, du 5 décembre 2014 au 9 janvier 2015.

La présente attestation sera insérée au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le

15 JAN. 2015

Pour le préfet et par délégation,
la directrice des Libertés Publiques
et des Collectivités Locales,


Nicole PITTALUGA